

Méthode de débat public

- Collecter et inventorier toutes les contributions.
- Les reformuler publiquement en langage logique concis, jusqu'à ce que tout le monde se retrouve dans l'une ou l'autre reformulation.
- Les soumettre une par une à l'évaluation scientifique qui permet de valider ou invalider sans arbitraire, en regard 1/ de l'épistémologie 2/ de la norme juridique fondamentale, elles-mêmes (1/ et 2/) ayant été soumises auparavant au même traitement.

Le destin de chaque contribution est alors soit d'être invalidée publiquement par des motifs scientifiques (c'est-à-dire sans recours à l'arbitraire, jusqu'à la validation de l'invalidation par l'auteur-e de la contribution), soit d'être intégrée en tant que force innovante à l'échelon qui convient dans la pyramide du droit international.